

----- Forwarded message -----

De : **Adeline SCHLUMBERGER**

Date: sam. 22 juin 2019 à 11:30

Subject: Enquête publique préalable à la déclaration publique en vue de la mise à 2x2 voies de la RN 176 - Contribution d'Adeline Schlumberger

To: <enquete.RN176@gmail.com>

Cc: docteur BILLION

A l'attention de Monsieur Gérard Besret, commissaire enquêteur

Monsieur

Veillez trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique préalable à la déclaration publique en vue de la mise à 2x2 voies de la RN 176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir accuser réception de ce courriel.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Adeline Schlumberger

envoyé le 21/06/2019 par courriel à l'attention de Monsieur Gérard Besret, commissaire enquêteur : enquete.RN176@gmail.com

Enquête publique préalable à la déclaration publique en vue de la mise à 2x2 voies de la RN 176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie

Contribution d'Adeline Schlumberger

La maison concernée (et ses habitants) se situe au 1 Galienne, à Plouër sur Rance, au nord ouest du pont Chateaubriand, proche du Boissanne et du lieu-dit la Roche.

Globalement, à une période où il est souligné l'impact négatif des infrastructures routières, où il est examiné la possibilité de remplacer l'avion pas des trains pour des trajets en France - «*Quels trajets intérieurs en avion pourraient être interdits en cas d'alternative en train ?*» -Le Monde du 7 juin 2019- investir dans le doublement d'un pont sans examiner ou favoriser aucune autre alternative est quasi désespérant. Quand sortirons-nous de cet engrenage ?

Ce projet dont l'information est demeurée assez confidentielle aux alentours de Galienne, va apporter des nuisances supplémentaires, le bruit, le trafic, la pollution, l'atteinte à l'environnement, l'esthétique, les temps de parcours et les conditions de parcours durant les travaux...

Le bruit

Du 1 Galienne, le bruit en provenance du pont Chateaubriand d'une part et de la RN 176 en émergence de la partie à 2 voies un peu plus à l'ouest du pont d'autre part a toujours été une nuisance importante et lancinante en fonction des jours, de la saison, du vent. C'est comme un écho et un étou.

L'atténuation de bruit avait été à une époque dans le programme électoral de l'équipe qui avait été élue à la tête de la Mairie de Plouër.

Dans ce contexte, je pensais que toute modification apportée à la RN 176 sur cette partie allait chercher à améliorer la situation déjà difficile. Mais non seulement elle ne l'améliore pas mais elle ne permet même pas de maintenir le bruit au même niveau, elle l'augmente (plus de trafic, vitesse plus grande..).

J'ai vu avec étonnement un projet d'atténuation des nuisances sonores concentré sur certains points mais complètement oubliés d'une zone au nord ouest du pont (partie de Boissanne, lieu-dit la Roche et Galienne). Rien n'est prévu pour ces nuisances, aucune protection particulière, pas de campagne de mesures au nord du pont. Selon quels critères ?

Il semblerait que certains de ces points de mesure au sud soient à même distance du pont que la Roche et la Galienne.

Cela apparaît comme un inexplicable parti pris.

Il est d'ailleurs intéressant de voir que la lettre d'information n°1 (avril 2019) précise que «le doublement du pont représente à la fois un véritable défi technique et un enjeu fort d'insertion paysagère, dans un environnement naturel de grande richesse». Il n'est pas question de l'être humain au quotidien.

J'ai été informée qu'au cours d'une séance de travail à la Dréal, le 27 mai dernier, il avait été précisé que la modélisation utilisée «était quasiment « infaillible »».

Je ne crois pas à l'infaillibilité (nous sommes des êtres humains, même si nous avons mis au point une modélisation) d'autant plus que cette modélisation exclue la zone nord du pont comprenant les maisons de Galienne, de la Roche et du bout du Boissanne.

envoyé le 21/06/2019 par courriel à l'attention de Monsieur Gérard Besret, commissaire enquêteur : enquete.RN176@gmail.com

Je demande donc la prise en compte des habitations de Galienne , du Boissanne, de la Roche dans l'évaluation des nuisances acoustiques ce qui implique que des mesures soient réalisées dans ce secteur au nord de la RN 176 et du pont Chateaubriand.

Comment pourrions-nous prouver la dégradation de la situation s'il n'y a pas de mesures ? Cela correspond un peu au postulat qu'il ne peut y avoir de nuisances puisqu'elles ne sont pas mesurées.

Les nuisances de circulation :

Je reprends intégralement l'analyse et les propositions de Patrick Billion, président de l'association « Rêves et Rance ».

le 21/06/2019

Adeline Schlumberger